

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 5 juin à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026.

Etaient présents : F. DROUIN, V. FECAMP, F. RIO, V. LOUAZEL, F. GERARD, I. ROUYER, V. MUSSARD, M. LEVEQUE, A. BRARD, F. SORAIS, K BOUCHARD.

Etaient absents excusés : Maud DUCHENE (Pouvoir à F. SORAIS), Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN), Sabina MIGNOT, Vincent MELLET

Etaient absents : /////

Mme Véronique LOUAZEL a été élue secrétaire.

N° 2026-07-01

SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

M. François RIO, M. Fabrice GERARD, M. Freddy SORAIS et M. Kevin BOUCHARD.

La présidence du bureau est assurée par la maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste A : Mme Florence DROUIN, M. François RIO, Morgane LEVEQUE, Fabrice GERARD, Valérie FECAMP, Kevin BOUCHARD.

Mme la maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

La maire indique que doivent être élus trois délégués titulaires et trois suppléants.

.../....

.../....

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- **liste A – Florence DROUIN** : 13 voix

Le quotient applicable est : $13 / 3 = 4.33$

La liste A obtient : $13 / 4.33 = 3$, soit 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- **liste A – Florence DROUIN** : 13 voix

Le quotient applicable est : $13 / 3 = 4.33$

La liste A obtient : $13 / 4.33 = 3$, soit 3 sièges

Mme la maire proclame les résultats définitifs :

Liste A – Florence DROUIN : 3 sièges

Pour extrait conforme,

La maire,